



AUTORISATION

de vol d'entraînement

SEUL À BORD



DÉLIVRÉE À : _____



STAGIAIRE AUTORISÉ

Nom :

Prénom :

Date :



MODALITÉS AUTORISÉES



TOUR DE PISTE



NAVIGATION
LOCALE



RESPECT DES
CONSIGNES RADIO



RESPECT DES
HAUTEURS MINIMALES



RESPECT DES
ZONES INTERDITES



VOL EN SÉCURITÉ
ET RESPONSABILITÉ



ÉCOLE



LES AILES D'HORUS

11 rue des Closeaux
28320 YMERAY

06 87 61 60 29



ITINÉRAIRE DE VOL

.....
.....
.....

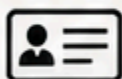


INSTRUCTEUR RÉFÉRENT



BIEGNON Romain
INSTRUCTEUR ULM DIPLÔMÉ

LICENCE
PILOTE ULM



N° : UL01050007704

Valable jusqu'au :

31/12/2026

QUALIFICATION
INSTRUCTEUR ULM



N° : 104123

Valable jusqu'au :

31/12/2026

ÉCOLE **LES AILES D'HORUS**

Levainville (28)

06 87 61 60 29

lesailshorus@gmail.com



AUTORISATION VALABLE

- ✓ Uniquement dans les limites définies par l'instructeur
- ✓ Selon les conditions météorologiques compatibles
- ✓ Sous réserve du respect des réglementations aériennes en vigueur



Le stagiaire est autorisé à effectuer un vol d'entraînement seul à bord selon les modalités et l'itinéraire définis ci-dessus.

Bon vol et restez vigilant !

Fait à :

Le :

SIGNATURE DE L'INSTRUCTEUR

.....

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE

.....



La sécurité, notre priorité. • La liberté, notre passion.

